

conséquence d'une erreur fondamentale sur l'ordonnance entière et la teneur de notre constitution.

Le Parlement n'est pas un congrès d'ambassadeurs aux intérêts divers et hostiles, intérêts que chacun doit défendre, tel un agent et un avocat, contre d'autres agents et avocats; mais le Parlement est une assemblée délibérante d'une nation, et qui n'a qu'un intérêt, celui de la communauté; qui se laisse guider non pas par des fins particulières ou des préjugés de clocher, mais par le bien commun, résultat de la pensée générale de la communauté. Il est vrai que c'est vous qui choisissez un député; mais quand vous l'avez choisi, il n'est plus le député de Bristol, mais il est membre du Parlement. Si par hasard l'électeur d'une circonscription faisait valoir son intérêt ou formulait une opinion hâtive, en opposition évidente avec le bien réel du reste de la communauté, son député ne devrait pas plus tenter d'y faire suite que les autres députés.

Jamais cette opinion n'a eu plus de valeur dans toute assemblée qu'elle n'a actuellement dans cette Chambre des communes, au moment où nous abordons le présent débat.

Je laisse maintenant de côté l'amendement pris en soi pour envisager la question qu'il soulève de la conscription pour le service outre-mer. J'ai dit, vous vous le rappelez, que trois objectifs motivaient la tenue du plébiscite. Le premier, c'est qu'il ne fallait rien tolérer qui pût obscurcir ou entraver l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre du Canada; le deuxième, que, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement, le Gouvernement dût jouir d'une entière liberté d'agir selon qu'il le juge utile d'après les nécessités du moment dans la poursuite de la guerre; le troisième, qui se rattache immédiatement aux deux premiers, c'est que le Gouvernement et le Parlement soient dégagés de tous engagements du passé et libres de délibérer et de décider, quant au fond, la mesure du recours à la conscription.

La tenue du plébiscite a déjà eu pour effet de réaliser le troisième objectif. Le Gouvernement et le Parlement ne sont plus liés par des engagements antérieurs. Nous sommes donc en mesure d'aborder la question de la conscription du point de vue que présentent les deux autres objectifs visés par le plébiscite.

La controverse qui s'est élevée sur la question de la conscription a, je crois, fait oublier l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre canadien. Si elle ne prend fin, je crains que cette controverse ne porte atteinte à l'efficacité de notre effort de guerre.

Tout comme par le passé, la politique du Gouvernement consiste à fournir un effort total en vue de la guerre totale.

Permettez-moi, par conséquent, d'exposer brièvement, à l'égard seulement de la mobili-

[Le très hon. Mackenzie King.]

sation du capital humain, certaines des conditions qu'il importe de remplir pour atteindre à la totalité de l'effort de guerre. A moins de comprendre ce que constitue l'ensemble du capital humain, il nous est impossible de prévoir les répercussions que peut avoir l'application de la conscription pour le service outre-mer sur la réalisation d'un effort total en vue de la guerre totale.

Le programme de guerre prévu pour la période se terminant le 31 mars 1943 a fait l'objet d'un exposé circonstancié le 26 janvier. Ce programme, quant à son objectif, représente, de l'avis du Gouvernement, un effort total de la part du Canada. Par effort total, on entend l'effort maximum dont le pays soit capable. Le 4 février, le ministre des Finances a énoncé les raisons qui le portaient à croire que le programme de guerre arrêté par le Gouvernement pour la période 1942-1943 constituerait l'effort le plus intense que le pays pouvait mettre en œuvre. Le ministre a dit:

A mon avis, le programme que nous nous proposons d'adopter, pour l'avenir immédiat, l'an prochain, devrait taxer jusqu'à leur extrême limite les ressources humaines et matérielles du pays. C'est ainsi qu'en ma qualité de ministre des Finances j'ai souscrit à un programme financier pour l'année prochaine qui, à mon avis et à celui de mes conseillers, atteint l'extrême limite de nos moyens, eu égard aux ressources humaines et matérielles de la nation.

On entend encore, par ces paroles, un effort si bien équilibré dans toutes ses parties qu'aucune tâche essentielle ne puisse demeurer en plan du fait qu'une énergie disproportionnée porterait sur quelque autre tâche.

La réalisation d'un effort total implique beaucoup plus que la levée d'un grand nombre d'hommes; elle implique l'utilisation la plus efficace de toutes les ressources disponibles de la nation, matérielles et humaines.

La mobilisation des ressources humaines en hommes et en femmes en vue d'un effort total de guerre est beaucoup plus compliquée qu'on ne le croit généralement. Il ne s'agit pas simplement de recruter des hommes pour l'armée, activité qui constituait le principal problème de la dernière guerre.

Ne perdons pas de vue que la population du Canada n'est que de 11 millions et demi d'habitants, dont un grand nombre sont des enfants et des vieillards incapables de participer activement aux services de guerre. Du fond limité de notre population, il nous faut tirer:

1. Des hommes et des femmes pour les services essentiels sans lesquels la vie ne pourrait continuer, tels la fabrication et la distribution des denrées indispensables à la vie,